

24. Pour obtenir la liste des gagnants de Prix autres que les Prix de cafés et produits alimentaires, veuillez envoyer une enveloppe-réponse suffisamment affranchie dans les trois (3) mois suivant le 4 mai 2017 à l'adresse l'adresse « DêRRRoule le rebord 2017 » – Liste des gagnant(e)s, Case postale 13799, Saint John (NB) E2L 5E7.

25. En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités et conditions de la version anglaise des présents Règlements et les communications ou autres déclarations figurant dans toute documentation relative au Concours, y compris, mais sans s'y limiter : la version française des présents Règlements, les formulaires de réclamation de prix ou la publicité aux points de vente, à la télévision, dans les médias imprimés ou en ligne (y compris, sans s'y limiter, la version abrégée des présents Règlements qui se trouve dans la publicité à ces points de vente, à la télévision ou en ligne), les modalités et conditions de la version anglaise des Règlements auront préséance, l'emporteront et régiront, et ce, dans la pleine mesure autorisée par la loi. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si une telle divergence ou incohérence est portée à la connaissance du Commanditaire, ce dernier affichera un avis de correction sur les tableaux de menus électroniques des restaurants Tim Hortons participants au Canada.

26. S'il y a lieu, le Commanditaire du concours se réserve le droit de décerner publiquement les Prix au restaurant Tim Hortons où le Gobelet a été remis initialement.

COMMENT RÉCLAMER UN PRIX DE CAFÉS ET PRODUITS ALIMENTAIRES :

27. Si vous êtes admissible à gagner un café ou un produit alimentaire, remplissez le Formulaire de réclamation de prix II. Avant d'être déclaré gagnant, vous devez répondre correctement à la question réglementaire d'habileté mathématique du formulaire (« Question réglementaire d'habileté mathématique »), et présenter celui-ci, accompagné de votre Languette « gagnante », à un restaurant Tim Hortons participant, au Canada, aux fins de vérification.

28. REMARQUE : Une Languette gagnante « WIN / GAGNEZ UN CAFÉ / COFFEE » peut être échangée au prochain achat contre un format de Gobelet de boisson chaude disponible. Une Languette gagnante « WIN / GAGNEZ UN BEIGNE / DONUT » peut être échangée au prochain achat contre un beigne, un muffin ou un biscuit. Une languette gagnante « WIN / GAGNEZ DES QUARTIERS DE POMMES DE TERRE / POTATO WEDGES » peut être échangée au prochain achat contre une portion de quartiers de pommes de terre. Aucune remise en espèces n'est offerte. Aucune réclamation de Prix de cafés ou produits alimentaires ne peut être associée à une autre offre, une autre aubaine ou l'achat d'un combo. Tous les Prix de cafés et produits alimentaires doivent être réclamés en restaurant au plus tard le 4 mai 2017, à 23 h 59 m 59 s HE ou avant la fermeture du restaurant, selon la première éventualité, sinon la réclamation du prix sera nulle et inadmissible. Les Prix de cafés et produits alimentaires non réclamés ne seront pas attribués.

COMMENT RÉCLAMER DES PRIX AUTRES QUE LES PRIX DE CAFÉS ET PRODUITS ALIMENTAIRES (C.-À-D. UNE HONDA CIVIC COUPÉ 2017, UN TÉLÉVISEUR UHD 4K DE 55 PO DE LG, UNE CARTE TIM DE 100 \$ OU UNE CARTE CIBC PRÉPAYÉE DE 5 000 \$)

29. Si vous êtes admissible à gagner une Honda Civic Coupé, un téléviseur UHD 4K de 55 po de LG, ou une carte CIBC prépayée de 5 000 \$, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE PRIX I. À la réception de celui-ci, l'entreprise indépendante administrant le Concours communiquera avec le gagnant éventuel au moment qui conviendra aux deux parties, pour lui poser une question réglementaire d'habileté mathématique. Joignez votre Languette gagnante originale, votre Formulaire de réclamation de prix I dûment rempli (au verso des présents Règlements, des exemplaires supplémentaires sont disponibles auprès des restaurants Tim Hortons participants), et expédiez le tout (dans une enveloppe suffisamment affranchie portant le cachet de la poste du 4 mai 2017 ou d'une date antérieure, devant être reçue à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 18 mai 2017) à Tim Hortons – Concours DRPG 2017, Case postale 13797, Saint John (NB) E2L 5E7. Pour être déclaré gagnant, vous devez avoir répondu correctement à la question réglementaire d'habileté mathématique. À la réception de votre Formulaire de réclamation de prix I dûment rempli, les entreprises administrant le Concours vérifieront votre réclamation de prix.

Si vous êtes admissible à gagner une Carte Tim de 100 \$, vous pouvez exercer votre option en ligne ou par courriel, respectivement comme suit :

i. Prix en ligne : pour réclamer votre prix en ligne, allez à deroulelerebordpourgagner.com et suivez les instructions affichées à l'écran pour amorcer le processus de réclamation. Suivez les instructions affichées à l'écran pour

(i) inscrire le code NIP se trouvant sous la Languette; (ii) remplir un Formulaire de réclamation de prix et répondre à la question réglementaire. Une fois le Formulaire de réclamation rempli (y compris fournir la bonne réponse à la question réglementaire), vous aurez le choix de demander de recevoir 1) par courriel les fonds au moyen d'un transfert électronique (sous la forme d'une Carte Tim électronique de 100 \$ CA munie d'un code à barres) ou 2) une Carte Tim de 100 \$ CA en plastique expédiée à votre adresse postale.

ii. Prix par la poste : pour our réclamer votre prix par la poste, REMPLISSEZ LES FORMULAIRES DE RÉCLAMATION DE PRIX I ET II et répondez à la question réglementaire d'habileté mathématique. Joignez votre Languette gagnante originale, vos Formulaires de réclamation de prix I et II dûment remplis (au verso des présents règlements, des exemplaires supplémentaires sont disponibles auprès des restaurants Tim Hortons participants), et expédiez le tout (dans une enveloppe suffisamment affranchie portant le cachet de la poste du 4 mai 2017 ou d'une date antérieure, devant être reçue le 18 mai au plus tard, à Tim Hortons, Case postale 13797, Saint-Jean (NB) E2L 5E7). Pour être déclaré gagnant, vous devez avoir répondu correctement à la question réglementaire d'habileté mathématique. À la réception de vos Formulaires de réclamation de prix I et II dûment remplis, les organismes administrant le Concours vérifieront votre réclamation de prix.

Pour plus de précision et pour éviter tout malentendu, si vous êtes admissible à gagner une Carte Tim de 100 \$, vous pouvez présenter la réclamation soit en ligne soit par courriel, mais pas les deux à la fois. Dans l'éventualité où plus d'une réclamation de Carte Tim de 100 \$ serait reçue pour une même carte, seule la première réclamation reçue par le Commanditaire du concours conformément aux présents Règlements officiels (comme le détermine le Commanditaire du concours, à son entière discrétion), sera considérée comme valide.

REMARQUE IMPORTANTE :

30. Nous RECOMMANDONS FORTEMENT aux gagnants admissibles à des Prix autres que les Prix de cafés et produits alimentaires (c.-à-d. une voiture Honda Civic Coupé, un téléviseur UHD 4K de 55 po de LG, une Carte TIM de 100 \$ [si vous choisissez d'envoyer votre réclamation par la poste] ou à une carte CIBC prépayée de 5 000 \$) d'envoyer tous les documents de réclamation de prix par COURRIER RECOMMANDÉ et de conserver une copie de la Languette « gagnante » et de tout Formulaire de réclamation de prix pour leurs dossiers, car nous ne sommes pas responsables des réclamations de prix perdues ou tardives.

31. Les réclamations de Prix autres que les Prix de cafés et produits alimentaires (sauf pour la réclamation en ligne d'une Carte Tim de 100 \$) doivent porter le cachet de la poste du 4 mai 2017 ou d'une date antérieure et être reçues le 18 mai 2017, au plus tard, à l'adresse postale susmentionnée, sinon la réclamation de Prix autres que les Prix de cafés et produits alimentaires sera nulle et inadmissible. Les réclamations de Cartes Tim de 100 \$ présentées en ligne doivent être remplies au plus tard le 4 mai 2017 à 23 h 59 m 59 s HE, à défaut de quoi elles seront nulles et inadmissibles. Les Prix autres que les Prix de cafés et produits alimentaires non réclamés ne seront pas attribués. Seule la personne qui demande la vérification peut présenter les Languettes. Les propriétaires de restaurants Tim Hortons, les exploitants et les employés des restaurants Tim Hortons ne sont pas autorisés à présenter des Languettes au nom des gagnants éventuels. Si un avis de remise de Prix ou un Prix est retourné parce qu'il est non livrable, le Prix sera annulé.

32. Veuillez prendre note que les voitures Honda Civic Coupé 2017 seront livrées au restaurant où le Gobelet gagnant a été remis afin que le gagnant puisse prendre possession de son Prix. Les Cartes Tim de 100 \$, les cartes CIBC prépayées de 5 000 \$ et les téléviseurs UHD 4K de 55 po de LG seront expédiés à l'adresse résidentielle fournie par le gagnant (si la réclamation est envoyée par la poste ou si le gagnant demande à recevoir une Carte Tim de 100 \$ lors de sa réclamation en ligne).

33. Advenant l'indisponibilité d'un Prix, pour accommoder un participant handicapé, si des exigences pertinentes prévues par la loi interdisent d'attribuer un Prix ou pour toute autre raison et à la seule discrétion du Commanditaire du concours, ce dernier se réserve le droit de remplacer un Prix par un autre prix en espèces ou par un autre prix de valeur égale ou supérieure.

CIBC est une marque déposée de la Banque canadienne impériale de commerce. La Banque CIBC n'a pas commandité ou offert ce Concours de quelque façon que ce soit. La CIBC est un commanditaire de prix seulement et les participants dégagent la Banque CIBC de toute responsabilité afférente à ce Concours.